



Bulletin spécial environnement

Édition automne 2025
N° 1

Chères citoyennes, chers citoyens,

La protection de nos lacs, rivières et forêts fait partie intégrante de la richesse de Nominingue. Avec ce nouveau bulletin bisannuel, nous souhaitons vous informer, vous inspirer et mettre en valeur vos initiatives locales. Ensemble, nous avons le pouvoir d'agir pour préserver notre environnement. Bonne lecture!

Suivi sur le myriophylle à épis

En septembre, une biologiste pour de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBVRPNS), accompagnée de la technicienne en environnement de la Municipalité ont réalisé une inspection sur le ruisseau Jourdain, le Grand lac Nominingue et le Petit lac Nominingue. Cette opération avait pour objectif de vérifier la présence du myriophylle à épis. Bonne nouvelle : cette plante invasive n'a toujours pas été détectée dans nos eaux!

Le lavage des embarcations et le contrôle des lacs se sont révélés efficaces, mais la vigilance de tous demeure essentielle. D'autres inspections sont prévues sur l'ensemble des lacs pour assurer la protection de notre territoire.

Automne et gestion des feuilles mortes

À l'automne, les feuilles qui tombent dans votre cour peuvent sembler être un fardeau... mais en réalité, elles sont un vrai cadeau pour votre terrain!

- Si vous les laissez au sol, elles forment une couverture naturelle qui protège votre gazon du froid de l'hiver.
- En passant simplement la tondeuse dessus, elles se transforment en engrais naturel : au printemps, votre pelouse sera plus verte et en meilleure santé, sans effort supplémentaire.
- Si vous avez un boisé, y déposer les feuilles, c'est recréer le cycle naturel de la forêt.

Besoin de vous en départir?

- Vous pouvez les mettre dans votre bac à compost.
- Petit rappel : surtout pas de sacs en plastique!



Crédit d'impôt pour mise aux normes d'installation d'assainissement des eaux usées résidentielles

Un crédit d'impôt est maintenant offert aux propriétaires qui souhaitent mettre aux normes leur installation septique. C'est une belle occasion de protéger notre environnement tout en allégeant la facture des travaux!

Certaines installations sur notre territoire ne répondent toujours pas aux normes, mais chaque mise à jour fait une vraie différence pour la santé de nos cours d'eau.

Pour savoir si vous êtes admissible, consultez le site

mrcal.ca/nos-services/amenagement-du-territoire/changements-climatiques

Dans ce numéro:

- Mot d'introduction
- Suivi sur le myriophylle à épis
- Automne et gestion des feuilles mortes
- Crédit d'impôt pour mise aux normes d'installation d'assainissement des eaux usées résidentielles
- Tournée de sensibilisation sur la bande riveraine
- Riverains engagés
- Associations de lacs
- Feu de bois et rives : attention aux cendres!
- Embarcations propres, lacs en santé!
- Détection du radon
- Point sur la tordeuse des bourgeons de l'épinette
- Collecte des encombrants et des volumineux : c'est fini!
- Vidange de fosse septique
- Politique environnementale



Tournée de sensibilisation sur la bande riveraine

Cet automne, notre technicienne en environnement continuera sa tournée de sensibilisation auprès des riverains afin de partager les bonnes pratiques pour protéger nos rives. Ce sera l'occasion de poser vos questions et de recevoir des conseils personnalisés adaptés à votre terrain. En attendant, nous avons décortiqué pour vous le règlement de zonage numéro 2012-362 afin d'y voir plus clair.

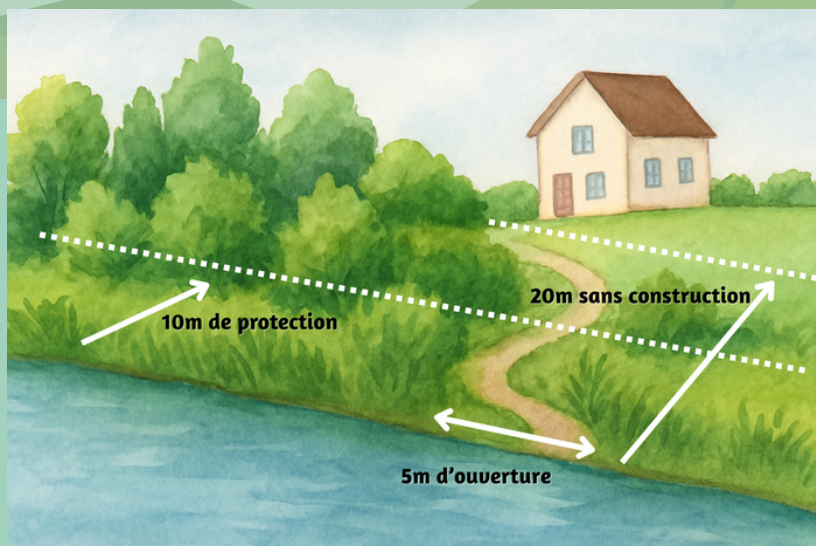
PROTÉGEONS NOS RIVES!

La bande riveraine... quoi faire et ne pas faire?

Nos lacs et rivières sont précieux. Pour préserver leur qualité, certaines règles s'appliquent aux terrains situés en bordure de l'eau. Voici un exemple simple pour un terrain sans pente importante (inférieure à 30°)* :

À FAIRE

- Demander un permis ou un avis au Service de l'urbanisme et de l'environnement avant tout projet.
- Conserver une bande naturelle de 10 m : arbres, arbustes, herbes hautes.
- Laisser la végétation naturelle filtrer l'eau et stabiliser la rive.
- Une ouverture de 5 m de large maximum vers le lac est permise.
- Placer toute construction (maison, cabanon, terrasse) à plus de 20 m de la ligne des hautes eaux (limite du littoral)



* Dans le cas d'une pente supérieure à 30°, la bande naturelle obligatoire est de 15 m et l'ouverture permise vers le lac est réduite à 2,5 m.

À NE PAS FAIRE

- Installer une terrasse, un cabanon, un remblai ou tout autre ouvrage près de l'eau.
- Élaguer ou abattre des arbres, faire un sentier sans autorisation.
- Tondre la pelouse jusqu'à l'eau, et y épandre de l'engrais.
- Planter des espèces non indigènes invasives.
- Faire un feu proche du lac.

Article 4.13.5 : Marge de recul par rapport à un lac ou un cours d'eau

Nonobstant les dimensions minimales des marges de recul mentionnées à la grille des usages et normes, aucune construction ne peut être implantée à moins de vingt (20) mètres de la ligne des hautes eaux d'un lac ou d'un milieu humide cartographié ou des cours d'eau suivants : Jourdain, Saguay et Nomingue. Cette clause prévaut également pour les îles et les presqu'îles. [...]

Riverains engagés

Partagez vos réussites en environnement!
Vous avez transformé votre rive ou votre terrain en un véritable coin de nature?
Vous connaissez quelqu'un dont les réalisations méritent d'être soulignées?
Vous avez des photos avant/après ou votre aménagement est parfait depuis le début?
Nous voulons le montrer à tous!
Envoyez-nous vos photos et vos histoires pour inspirer votre voisinage et mettre en avant les initiatives riveraines, les aménagements ou les projets de revégétalisation.

Ensemble, montrons que oui, c'est possible!

RAPPEL ➡ Tout projet doit être autorisé par le Service de l'urbanisme et de l'environnement. Nous sommes là pour vous accompagner dans vos démarches!

Vous possédez un logement sur le bord d'un lac? Rejoignez votre association de lac!

Voici la liste des associations œuvrant pour nos lacs :

- Association des résidents du Grand lac Nominique inc. - argln.ca
- Association des résidents du Lac des Grandes Baies - lacdesgrandesbaies@live.ca
- Association des résidents des lacs Sainte-Marie et Saint-Joseph - lacstmajo@gmail.com
- Association pour la protection de l'environnement du lac Blanc - apelb.nominique@gmail.com
- Association pour la protection de l'environnement du lac Lesage - info@lac-lesage-apll.org
- Association pour la protection de l'environnement du Petit lac Nominique - 1975apen@gmail.com
- Association des propriétaires de l'île du Sanctuaire - apis-nominique@live.ca
- Association de chasse et de pêche de Nominique - info@acpnominique.ca



Feux de bois et rives : attention aux cendres!

Allumer un feu trop près de l'eau ou y jeter des cendres peut sembler inoffensif... mais ce geste peut tuer les poissons et favoriser les algues!

En effet, les cendres contiennent des minéraux et substances chimiques qui modifient le pH de l'eau et polluent le lac, perturbant la vie aquatique.

Même quelques poignées de cendres dans un petit lac suffisent à rendre l'eau trop basique et à perturber poissons, invertébrés et plantes aquatiques.

Pour protéger nos cours d'eau :

- **Allumez vos feux loin des rives**
- **Ne jetez jamais les cendres dans l'eau**

Embarcations propres, lacs en santé!

On ne le répètera jamais assez : pour les bateaux, un lavage à l'eau chaude est essentiel, car c'est la chaleur qui tue les espèces aquatiques envahissantes et empêche leur propagation d'un plan d'eau à l'autre.

Pour les embarcations légères comme les kayaks ou planches à pagaie, c'est encore plus simple : il suffit de les sécher au soleil et de les nettoyer soigneusement à la main avec une brosse ou un linge propre avant de les remettre à l'eau.

Ces gestes rapides protègent nos lacs et rivières et contribuent à préserver la biodiversité.

Détection du radon

La Municipalité a fait l'achat de trousse de détection du radon. Elles seront disponibles à la réception de l'hôtel de ville au coût de 35 \$ chacune à partir du mois de novembre. Le radon est une substance nocive présente dans le sous-sol de notre territoire. Il est important que les citoyens en fassent la détection pour appliquer les mesures correctives s'il y a lieu. De plus amples informations seront données sur nos médias sociaux.

Point sur la tordeuse des bourgeons de l'épinette

La tordeuse des bourgeons de l'épinette connaît des cycles naturels d'infestation d'environ 30 ans. Oui, nous faisons face à une invasion... mais c'est un phénomène naturel normal!

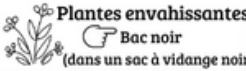
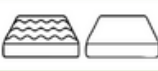
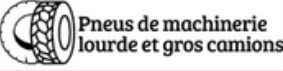
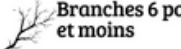
Voici ce qu'il faut savoir :

- Intervention limitée : il est possible d'agir pendant le stade larvaire (mois de juin et juillet) en vaporisant un produit spécifique (le *Bacillus thuringiensis*, ou Btk, souvent utilisé). Il est important de bien respecter la période pour que ce soit efficace.
- Pièges à phéromone : installer des pièges peut aider à limiter la reproduction en fin mai, début juillet, surtout pour les zones sensibles ou les arbres d'ornement.
- Pas de panique! Si un arbre est touché, cela ne signifie pas automatiquement qu'il mourra. Les arbres peuvent se remettre de l'attaque. Les experts recommandent de laisser d'attendre au moins 5 ans pour observer l'évolution avant de décider d'abattre un arbre.
- Actions gouvernementales : dans certaines régions du nord, des épandages ont été réalisés pour limiter l'infestation, mais sur le long terme, le cycle reste naturel.

Bref, bien que ce phénomène soit impressionnant, dites-vous que la nature sait souvent gérer ses propres cycles. Patience et observation sont vos meilleures alliées!

La collecte des objets encombrants et volumineux, c'est fini!

Comme nous disposons maintenant d'un écocentre à Nominingue, nous invitons les citoyens à venir y déposer leurs objets encombrants et volumineux. Puisque le camion qui en assurait auparavant la collecte ne passe plus dans les rues, les objets déposés en bordure de la route doivent être retirés, à défaut de quoi les contrevenants s'exposent à des amendes conformément aux règlements en vigueur. Nous invitons les citoyens à utiliser l'écocentre pour le dépôt de leurs matières résiduelles valorisables, contribuant ainsi à une gestion plus écologique et efficace des matières.

Matières ACCEPTÉES	Matières REFUSÉES
 Articles de réemploi Meubles, appareils électroménagers, articles de sport en bon état, etc.	 Tout ce qui peut entrer dans les bacs bruns, noirs ou verts/bleus
 Matériaux de construction, rénovation et démolition triés	 Contenants alimentaires rigides Recyclage
 Ampoules fluocompactes et tubes fluorescents non brisés	 Feuilles, gazon, brindilles Bac brun
 Bonbonnes de propane réutilisables	 Plantes envahissantes Bac noir (dans un sac à vidange noir)
 Matelas et sommiers	 Terre
 Pneus avec ou sans jante	 Munitions Sûreté du Québec
 Batteries d'auto	 Produits explosifs
 Items en polystyrène #6 triés en 3 catégories • Contenants alimentaires en styromousse • Isolation de construction • Emballages de protection « petites billes »	 Cyanure
 Produits électroniques	 Pneus de machinerie lourde et gros camions
 Branches 6 po et moins	 Carcasses d'animaux
 Résidus domestiques dangereux (RDD)	 Déchets radioactifs et biomédicaux
 Métal	 Résidus dangereux d'usage commercial et industriel
 Appareils contenant des halocarbures (fréon)	 Encombrants surdimensionnés (bateau, pédalo, spa, roulotte, tente-roulotte, véhicules en tout genre, etc.) Complexe environnemental de la Rouge
 Encombrants non surdimensionnés	

L'importance de vidanger sa fosse septique

Une fosse septique mal entretenue, c'est des risques de débordements, d'odeurs, de bris coûteux... mais aussi de pollution pour nos lacs et cours d'eau. L'accumulation des boues favorise la prolifération des cyanobactéries dans les lacs - un danger pour l'eau et la santé!

Tous les résidents sont concernés :

- Résidence principale : vidange obligatoire aux 2 ans
- Résidence saisonnière : vidange obligatoire aux 4 ans

Un simple geste d'entretien qui protège votre installation, votre portefeuille... et surtout l'environnement!

Des questions? Des commentaires?

N'hésitez pas à contacter

le Service de l'urbanisme et de l'environnement
urbanisme@nominingue.ca

Politique environnementale, ça avance!

Depuis 2022, le Comité consultatif en environnement (CCE), avec le soutien constant de nos élus municipaux, poursuit la mise en œuvre de la Politique environnementale de Nominingue et de son plan d'action triennal.

Nous sommes fiers de constater les progrès réalisés au cours de la dernière année. Parmi les priorités, la protection et la mise en valeur de l'eau a occupé une place centrale et plusieurs actions concrètes sont déjà en cours.

Ces avancées sont le fruit d'un travail soutenu de la part des membres bénévoles du CCE, appuyés par l'engagement des élus et la collaboration de nos concitoyens. Grâce à cet effort collectif, Nominingue continue de poser des gestes concrets pour un avenir plus durable.

Vous pouvez consulter en tout temps la Politique environnementale ainsi que son plan d'action sur le site Web de la Municipalité à l'onglet Vie municipale/Politiques.